



OISANS
MATHEYSINE
BRIANÇONNAIS

Natura 2000

LETTRE D'INFORMATION N°11 - DÉCEMBRE 2024



p.2 et 3 UNE NOUVELLE SIGNALÉTIQUE ADAPTÉE AUX ENJEUX DE FRÉQUENTATION

p.4 et 5 UNE FRÉQUENTATION SURVEILLÉE ET ACCOMPAGNÉE SUR LES SITES NATURA 2000

p.6 et 7 ZOOM SUR LE MARAIS DU RIF TORT, SES ESPÈCES ET SES MESURES DE PROTECTION

p.8 et 9 DES MESURES AGRO-ENVIRONNEMENTALES ET CLIMATIQUES (MAEC) POUR PRÉSERVER LES PRAIRIES DES SITES NATURA 2000

p.10 et 11 DES ACTIONS DE COMMUNICATION ET DE SENSIBILISATION SUR LA DÉMARCHE NATURA 2000

p.12 LES ACTUALITÉS DU RÉSEAU NATURA 2000



Nicole FAURE
Présidente du site
Natura 2000 du
Taillefer et Vice-
Présidente en charge
de l'Environnement
à la Communauté de
communes de l'Oisans

UNE NOUVELLE SIGNALÉTIQUE ADAPTÉE AUX ENJEUX DE FRÉQUENTATION

2024 A PERMIS DE PEAUFINER L'HABILLAGE DES SITES NATURA 2000 GRÂCE À L'INSTALLATION DE DIFFÉRENTS SUPPORTS AYANT CHACUN UN RÔLE SPÉCIFIQUE. ZOOM SUR LES NOUVEAUTÉS 2024.

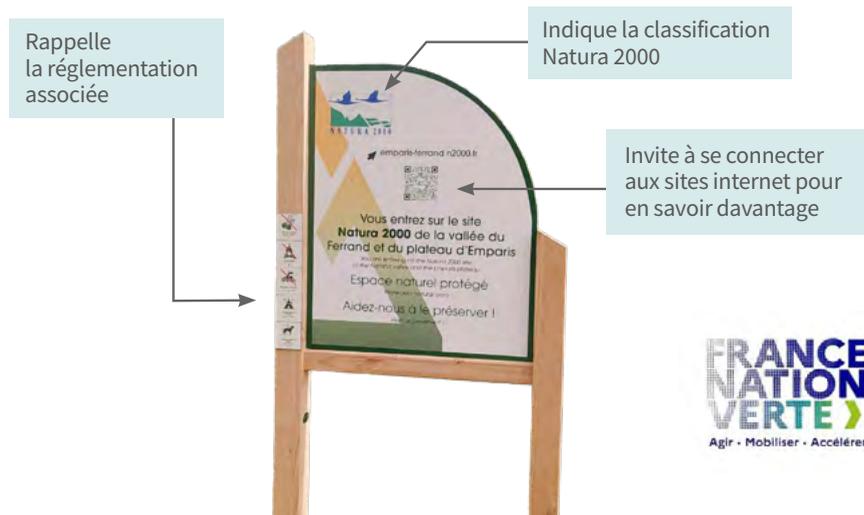
EDITO

J'ai le plaisir de vous présenter la 11^e édition de la Lettre d'Information Natura 2000.

2024 marque la poursuite de l'animation Natura 2000 par la commune de La Grave du côté Haut-Alpin, et la troisième année d'animation des sites Natura 2000 par la Communauté de communes de l'Oisans du côté isérois, avant son transfert à la Région Auvergne-Rhône-Alpes prévu pour 2025. Que de chemin parcouru ! Cette nouvelle lettre d'information est l'occasion de vous présenter le travail mené tout au long de l'année par nos animatrices Cécile Guillaumin et Marine Grosset-Janin, et de mettre l'accent sur les actions phares réalisées. Je les remercie pour leur implication sur le terrain et leur accompagnement auprès des communes concernées et des sensibilisateurs recrutés chaque saison estivale pour faire de la prévention sur nos beaux espaces à protéger. Comme toujours, de nombreuses thématiques sont abordées : nouvelle signalétique, retour sur l'été 2024, zones humides et mesures de protection, mesures agro-environnementales, actions de sensibilisation et actualités du réseau... Les sites Natura 2000 n'auront plus de secret pour vous ! Nous espérons que la lecture de ces quelques pages vous sera plaisante et vous souhaitons une belle découverte !

NATURA 2000 S'AFFICHE !

Cette année, la Communauté de communes de l'Oisans, grâce à un co-financement mobilisé dans le cadre du Fond Vert, a poursuivi son engagement en faveur du dispositif Natura 2000. La création et l'installation de 8 panneaux d'entrée de sites, positionnés aux principaux accès des sites du Taillefer et d'Emparis-Ferrand, permettent de les faire connaître et de les valoriser auprès des milliers de visiteurs qui les fréquentent chaque année ! Leur rôle ? Marquer physiquement l'entrée dans des espaces naturels protégés reconnus pour la présence d'espèces rares, menacées et protégées, et les signaler auprès des visiteurs.



SITE EMPARIS-FERRAND :
3 panneaux positionnés aux principaux départs des randonnées.

SITE DU TAILLEFER :
5 panneaux positionnés aux principaux départs de randonnée.



ET CE N'EST PAS TOUT !

EN CAS DE DOUTE SUR LA RÉGLEMENTATION EN VIGUEUR, LES PICTOGRAMMES DÉPLOYÉS SUR LES SITES VOUS LA RAPPELLENT.



Vous le savez peut-être (cf Lettre d'information n°10 – décembre 2023) : depuis 2023, une nouvelle réglementation a été mise en place sur les plateaux du Taillefer et d'Emparis, dans le but de cadrer les activités de loisirs estivales sur ces espaces naturels très fragiles. Elle concerne l'ensemble de ces vastes sites, sans distinction des différentes propriétés qui les constituent. Cet été, des pictogrammes rappelant les règles en vigueur ont été positionnés sur les poteaux directionnels, de façon à ce que chacun puisse en prendre connaissance au fil de sa randonnée. Plus de doute : baignade, déchets et feux sont strictement interdits ; les chiens doivent être tenus en laisse ; le bivouac reste toléré de 19h à 9h sur le site d'Emparis alors qu'il est exclusivement et uniquement toléré dans la zone réservée à cet effet sur le site du Taillefer.

Rappel de la réglementation en vigueur sur le site Natura 2000 du Taillefer

Rappel de la réglementation en vigueur sur les sites Natura 2000 «Emparis-Ferrand» et «Emparis-Goléon»



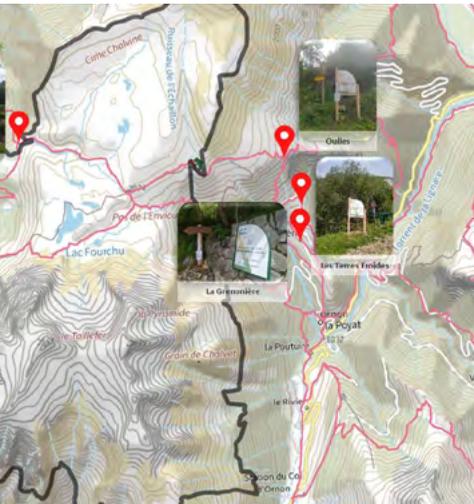
SUR LE SITE D'EMPARIS, LE GRAND PANNEAU DU GUÉ FAIT PEAU NEUVE !

SITE NATURA 2000 DU PLATEAU D'EMPARIS
VOUS ÊTES DANS UN ESPACE NATUREL PROTÉGÉ
CHAQUE ANNÉE, PLUS DE 40 000 VISITEURS LE PARCOURENT : AIDEZ-NOUS À LE PRÉSERVER EN ADOPTANT LES BONNES PRATIQUES !

Le nouveau panneau du Gué

Durant l'été, le grand panneau en bois situé au niveau du Gué sur le Plateau d'Emparis s'est refait une beauté et a changé d'apparence ! Pour remplacer les anciennes affiches décrépies par la succession des saisons, les animatrices des sites Natura 2000 « Emparis-Goléon » et « Emparis-Ferrand » ont travaillé de concert pour proposer un panneau pédagogique expliquant la réglementation en lien avec les espèces et habitats ciblés par cette dernière dans un objectif de préservation. Vous pouvez désormais découvrir, en quelques lignes, pourquoi par exemple, il est interdit de se baigner dans les lacs ou de survoler le plateau avec un drone.

Installation du nouveau panneau d'information au Gué, sur le plateau d'Emparis



UNE FRÉQUENTATION SURVEILLÉE ET ACCOMPAGNÉE SUR LES SITES NATURA 2000



Les sentiers du Plateau d'Emparis, toujours autant attractifs



LES SITES NATURA 2000 DU TAILLEFER ET D'EMPARIS FONT PARTIE DES DESTINATIONS PHARES DU SECTEUR, PARCOURUES PAR DES MILLIERS DE VISITEURS CHAQUE ANNÉE.

UNE FRÉQUENTATION TOUJOURS ÉLEVÉE SUR LES PLATEAUX DU TAILLEFER ET D'EMPARIS

QUELQUES CHIFFRES CLEFS POUR L'ÉTÉ 2024.

EMPARIS

+ de 33 800 personnes ont été comptabilisées entre juin et septembre par les 3 éco-compteurs positionnés sur le site.

+ de 75 tentes ont été comptabilisées autour des deux lacs (Noir et Lérié), le week-end du 15 août.

TAILLEFER

+ de 16 700 personnes ont été comptabilisées entre juin et septembre par les 2 éco-compteurs positionnés sur le site.

+ de 50 tentes ont été comptabilisées sur la zone de bivouac, durant les weekends du 14 juillet et du 15 août.



Encore beaucoup de monde cet été sur les sentiers du plateau du Taillefer

UNE ATTENTION PORTÉE SUR LA FRÉQUENTATION DU GOLÉON

Mathilde, la sensibilisatrice recrutée par la mairie de La Grave, a également contribué au déploiement de l'enquête de fréquentation sur le secteur du Goléon (comptage du nombre de personnes présentes sur site et des différentes activités pratiquées, repérage des éventuelles dégradations ou comportements non adaptés au maintien du bon état de conservation des espèces et habitats du site). Si le nombre d'usagers comptabilisés reste deux fois moins

important que celui comptabilisé sur le plateau d'Emparis, la zone n'en demeure pas moins sensible et il en résulte un réel besoin d'information et de communication sur la fragilité du bas-marais arctico-alpin ! En effet, sur ce site, les visiteurs ont pour habitude de déplacer des pierres pour inscrire leurs prénoms, ce qui impacte fortement les sols du marais et la flore qui s'y développe. Les plantes rares et protégées qui s'y trouvent

sont écrasées, voire même arrachées... Certaines tentes sont également installées sur ces milieux très sensibles, restant parfois montées pendant une ou plusieurs journées.

Sur 7 journées de présence, Mathilde a pu sensibiliser les usagers sur les différents enjeux environnementaux du marais.

UN RENFORT ESTIVAL SUR LES SITES NATURA 2000 DU TAILLEFER ET D'EMPARIS

En plus des animatrices des sites Natura 2000, une équipe de sensibilisateurs aux espaces montagnards a, cet été encore, arpenté les sentiers des plateaux du Taillefer et d'Emparis.

Comme tous les ans depuis 2021, 4 sensibilisateurs (Lucas et Aleksandra, aidés de Camille et Liam en juillet, puis de Lola et Apolline en août) recrutés par la Communauté de communes de l'Oisans étaient présents sur 6 sites emblématiques du territoire, dont les sites Natura 2000 du Taillefer et Emparis-Ferrand. Ils ont pu créer des moments d'échanges privilégiés avec les visiteurs lors de leurs maraudes et proposer de multiples animations pédagogiques autour de la biodiversité des sites. Le but ? Faire comprendre et expliquer au grand public l'intérêt de la réglementation mise en place sur ces sites hors du commun.

Sur le plateau du Taillefer, l'équipe de sensibilisateurs a été renforcée par la présence d'Audrey, service civique pour l'association Drac Nature, pendant 2 journées.



Animation sur la zone de bivouac, sur le site du Taillefer



Animation sur le site Emparis-Ferrand

Pour la première fois cette année, la commune de La Grave a également recruté une sensibilisatrice à l'environnement pour 6 semaines, Mathilde, essentiellement affectée sur les secteurs du Plateau d'Emparis et au Goléon.

Leur présence et leur implication à tous ont ainsi permis :

- ▶ sur 25 jours de présence, de sensibiliser plus de 2 800 personnes et d'éviter 150 infractions (baignades, drones, chiens non tenus en laisse, tentes hors créneaux horaires) sur le plateau d'Emparis,

- ▶ sur 15 jours de présence, de sensibiliser plus de 1 500 personnes et d'éviter 110 infractions (baignades, chiens non tenus en laisse, tentes hors créneaux horaires et hors zone de bivouac, feux) sur le plateau du Taillefer.

La commune de La Grave a également accueilli une stagiaire de l'Université Savoie Mont-Blanc pendant deux semaines, Juliette, venue découvrir les coulisses de la gestion d'un site Natura 2000. Elle a participé avec enthousiasme à toutes les activités proposées pour la gestion du site haut-alpin.



Animation réalisé par les sensibilisateurs

Patrouille de la brigade environnement au lever du jour pour contrôler les drones, les horaires de bivouac, les baignades...



Mathilde, sensibilisatrice à l'environnement recrutée par la mairie de La Grave cet été



L'équipe de sensibilisateurs de la CCO. De gauche à droite : Liam, Lucas, Camille, Aleksandra, Lola et Apolline.

DES TOURNÉES DE POLICE ORGANISÉES SUR LE PLATEAU D'EMPARIS

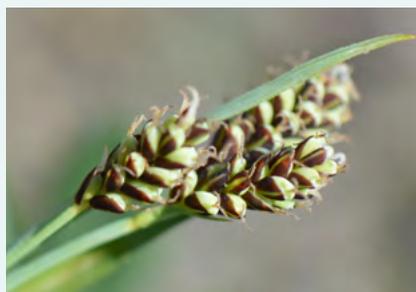
Deux tournées de police de l'environnement ont également été organisées dans l'été dans l'objectif de faire respecter la réglementation, en collaboration avec un garde du Parc national des Écrins et deux agents de la brigade environnement de la Gendarmerie des Hautes-Alpes. Les principales infractions repérées sont les baignades, le survol de drones et les chiens non tenus en laisse.



Inscriptions dans le Marais du Goléon : déplacement de pierres dans le marais pour inscrire des prénoms, pratique impactant fortement ce milieu très sensible.



Impact du déplacement des pierres sur le sol fragile du marais.



Dans cette zone se trouve une plante rare et protégée, la Laïche bicolore. Le marais du Goléon constitue une des plus belles stations alpines de cette espèce, il a donc un fort intérêt patrimonial : essayons de le conserver en bon état.

ZOOM SUR LE MARAIS DU RIF TORT, SES ESPÈCES ET SES MESURES DE PROTECTION

L'ANNÉE DERNIÈRE, ON VOUS PARLAIT DU SUIVI SCIENTIFIQUE RÉALISÉ SUR LE BAS-MARAIS ARTICO-ALPIN DU GOLÉON (CF LETTRE D'INFORMATION N°10 – DÉCEMBRE 2023), CETTE ANNÉE ON SE PENCHE SUR LES MESURES DE PROTECTION MISES EN PLACE SUR LE MARAIS DU RIF TORT (SUR LE SITE NATURA 2000 EMPARIS-FERRAND).

UN MARAIS D'ALTITUDE...

A plus de 2000 m d'altitude, le marais du Rif Tort tire son nom du ruisseau qui le traverse : Rif Tort signifie « ruisseau qui méandre » en dialecte local. Une importante quantité des eaux du ruisseau s'infiltré dans le sous-sol perméable pour réapparaître plus bas, notamment dans le ruisseau de la Pisse et la Fontaine Pétrifiante (situés en contre-bas du plateau sur la commune de Mizoën, au-dessus du Refuge des Clôts).



Les méandres du ruisseau du Rif Tort, dans le marais.

... D'UNE RICHESSE ÉCOLOGIQUE EXCEPTIONNELLE...

Avec ses 240 espèces végétales, le marais abrite une flore très diversifiée, dont des espèces relictuelles héritées de l'ère glaciaire particulièrement rares en Europe (et donc protégées) et comparables à celles que l'on peut trouver dans le Grand Nord.

Habituees aux conditions de froid extrême, elles se sont réfugiées en altitude et se développent dans des contextes très spécifiques, alimentés par des eaux froides, bien oxygénées, à pH basique, et soumises à des perturbations régulières (érosion, cryotur-

bation – phénomène affectant les couches superficielles du sol soumises à des alternances de gel et de dégel-). Ces espèces sont aujourd'hui menacées par le changement climatique qui tend à réduire leur aire de répartition dans les Alpes...



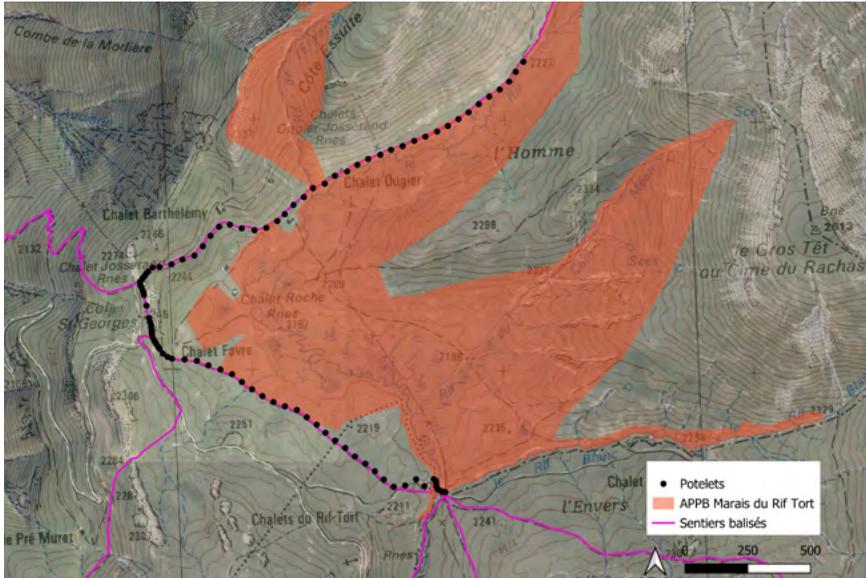
La Laïche bicolore (*Carex bicolor*) est une petite et discrète espèce de la famille des cypéracées, que l'on trouve dans les régions arctiques et les hautes-montagnes d'Europe et d'Asie. En Isère, elle est très rare et n'est présente que sur 4 communes ! Elle se développe dans les alluvions fines des torrents d'altitude, en bords de sources et dans les marais alimentés par des eaux froides et alcalines : conditions parfaitement réunies sur le plateau. La Laïche bicolore et les plantes qui vivent en sa compagnie dans les zones humides d'altitude forment une communauté végétale nommée « Caricion bicolori-atrofuscae », parmi les plus rares et menacées d'Europe !



L'Avoine odorante (*Hierochloa odorata*) est une graminée originaire de l'hémisphère Nord qui forme des touffes de 60 à 70 cm de haut et qui apprécie les pelouses humides et les abords de marécages pour se développer. Elle est aussi appelée « herbe à bisons » car elle pousse notamment au Nord-Est de la Pologne où subsistent encore, à l'état sauvage, les derniers bisons d'Europe. Elle est extrêmement rare en Isère, mais on la trouve encore dans le marais du Rif Tort !

... ET CLASSÉ EN ARRÊTÉ PRÉFECTORAL DE PROTECTION DE BIOTOPE (APPB)

Du fait de sa rareté et de sa grande sensibilité, le marais du Rif Tort a été classé en Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope (APPB). Il est donc formellement interdit d'y pénétrer et d'y circuler hors sentiers et pistes balisés, d'allumer des feux, d'abandonner des déchets, de camper et de bivouaquer. Malheureusement, les deux panneaux d'informations présents sur site et rappelant aux visiteurs les règles propres à l'APPB, bien que nécessaires, restent peu efficaces car trop souvent non vus et/ou non lus. Par méconnaissance, de nombreux visiteurs (randonneurs, traileurs, cyclistes, campeurs...) se retrouvent donc directement dans le marais, détériorant la flore par piétinement et dérangeant par la même occasion la faune sauvage qui y vit...



Périmètre de l'APPB et de sa mise en défens



Du bivouac dans le marais... Il était temps d'agir !

LE SAVIEZ-VOUS ?

Les Arrêtés Préfectoraux de Protection de Biotope (APPB) sont des zonages de protection forte mis en place pour protéger des habitats d'espèces (biotopes) animales et/ou végétales elles-mêmes soumises à protection.

Des potelets jalonent le sentier du GR pour baliser le périmètre de l'APPB.

DES TRAVAUX DE PROTECTION RÉALISÉS

Attendus depuis plusieurs mois, les travaux de mise en défens de la zone ont été réalisés cet automne. Ils ont consisté à la pose, sur le pourtour de l'APPB et tout le long du GR balisé, de petits potelets en bois équipés d'une plaquette d'information, afin d'informer les visiteurs de la présence de cette zone protégée et des règles qui lui sont propres :

- ▶ rester sur le sentier balisé et ne pas en sortir (pour ne pas divaguer dans la zone),
- ▶ ne pas camper et bivouaquer dans la zone.

En l'absence de passage humain, les zones humides et les espèces protégées qu'elles hébergent pourront évoluer sans craindre d'être piétinées ! La quiétude retrouvée permettra aussi à la faune de réaliser entièrement ses cycles de développement.

Ces petits aménagements nous aideront à protéger efficacement le site et participeront directement à la conservation du patrimoine naturel exceptionnel du secteur !

Potelet permettant de délimiter la zone en APPB sur le site. Chaque potelet est équipé d'une plaquette précisant la réglementation spécifique propre à la zone (rester sur le sentier et ne pas bivouaquer)



DES MESURES AGRO-ENVIRONNEMENTALES ET CLIMATIQUES (MAEC) POUR PRÉSERVER LES PRAIRIES DES SITES NATURA 2000

L'activité agricole occupe une place prépondérante sur les sites Natura 2000, que ce soit d'un point de vue environnemental, économique ou social. En effet, les éleveurs, par leurs activités (fauches et pâturages) valorisent et façonnent nos paysages, contribuant ainsi activement à la gestion des milieux agro-pastoraux d'intérêt communautaire (prairies, pelouses, zones humides, alpages...) et au maintien de la biodiversité, qu'elle soit remarquable ou plus ordinaire.

Plusieurs types de MAEC ont été proposés aux agriculteurs exploitant des parcelles sur les sites Natura 2000, de façon à concilier pratiques agricoles et préservation de la biodiversité.

Après deux années de contractualisation (2023 et 2024), un premier bilan des mesures engagées peut dès à présent être établi.

SUR LE SITE NATURA 2000 EMPARIS-GOLÉON

(commune de La Grave) :

Prairies de fauche	Maintien de la diversité floristique (51 €/ha)	5 exploitations
	Fauche à la motofaucheuse (153 €/ha)	2 exploitations
	Maintien de l'ouverture des milieux (153 €/ha)	1 exploitation
	Protection des espèces (200 €/ha)	4 exploitations
Zones humides	Préservation des milieux humides, fauche et pâturages (150 à 204 €/ha)	2 exploitations
Alpages	Maintien du pâturage (51 €/ha)	Tous les alpages du site Natura 2000
	Plan de gestion pastoral en faveur du lagopède alpin et de la préservation de la diversité floristique (72 €/ha)	1 groupement pastoral



Campanule en thyrses

Centaurée

Fadet commun

Orchis militaire

Salsifi

Sainfoin



LE SAVIEZ-VOUS ?

Les Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC) visent à soutenir des pratiques agricoles mises en place volontairement par les agriculteurs, en faveur des milieux agro-pastoraux et des espèces de faune et de flore qu'ils hébergent.

SUR LES SITES NATURA 2000 DE L'OISANS

(plaine de Bourg d'Oisans, Col d'Ornon, Taillefer, Emparis-Ferrand) :

Prairies de fauche	Maintien de la diversité floristique (51 €/ha)	11 exploitations
	Protection des espèces (200 €/ha)	3 exploitations
Infrastructures agroécologiques	Entretien durable des haies (800 €/km)	1 exploitation
Pâturages	Amélioration de la gestion des surfaces herbagères par le pâturage (72 €/ha)	3 exploitations
	Maintien de l'ouverture des milieux (153 €/ha)	3 exploitations
Alpages collectifs	Amélioration de la gestion des surfaces herbagères par le pâturage (72 €/ha)	6 groupements pastoraux

Formation MAEC « prairie de fauche » : Visite d'une parcelle de fauche dans le cadre de la journée de formation organisée par le Parc national des Écrins et la Chambre d'agriculture

LES PREMIÈRES FORMATIONS SONT LANCÉES DANS LES HAUTES-ALPES

Le 18 juin dernier, les agriculteurs de La Grave et Villar d'Arène ayant engagé des MAEC sur des prairies de fauche ont participé à une journée de formation obligatoire organisée par la Chambre d'Agriculture et le Parc national des Écrins. Après une matinée en salle où les enjeux ont été présentés (faune et flore des prairies, rôles et atouts dans les exploitations de montagne, amélioration des prairies

tout en tenant compte des enjeux de biodiversité), l'après-midi était consacrée à la visite de parcelles (reconnaissance de plantes, notamment d'espèces indicatrices de biodiversité, identification des équilibres et déséquilibres agroécologiques...). Une formation portant sur les alpages a également eu lieu en novembre.

"POUR VIVRE HEUREUX VIVONS CACHÉS..." : ZOOM SUR DES OISEAUX BIEN CAMOUFLÉS DANS LES PRAIRIES DE FAUCHE... TENDEZ L'OREILLE !

Les MAEC mises en place dans les prairies de fauche visent à maintenir et encourager la fauche en altitude pour préserver l'habitat d'espèces animales et végétales typiques de ces milieux et entretenues par des pratiques qui leur sont favorables. Par exemple, on évitera que les prairies soient fauchées trop tôt pour laisser le temps à certaines espèces d'assurer leur cycle de reproduction et d'élever leurs jeunes. Exemples avec deux oiseaux étonnants présents sur nos territoires :

LA CAILLE DES BLÉS, PRUI-PRIPRI...

La caille des blés est un tout petit oiseau, appartenant à la famille des gallinacés... comme les poules ! C'est d'ailleurs le plus petit gallinacé d'Europe. On retrouve ce discret volatile dans les prairies à hautes herbes et dans les champs de céréales où il peut facilement se camoufler grâce à son plumage brunâtre parsemé de rayures noires et jaunes. Dans nos montagnes, les prairies de fauche deviennent chaque année au printemps un terrain de vie privilégié pour les cailles, avant qu'elles ne les quittent à l'automne pour migrer vers l'Afrique, l'Iran et l'Inde. La caille des blés se nourrit essentiellement d'insectes au printemps et construit son nid au sol, dans l'herbe haute, pour se camoufler des prédateurs. La femelle pond un œuf par jour pendant une dizaine de jours puis les couve pendant 18 jours environ. Les jeunes cailles savent voler à l'âge de trois semaines. Il

n'est pas rare d'entendre le prui-pripi caractéristique de cet animal en se promenant au bord des champs.

LE RÂLE DES GENÊTS, CREX CREX...

Le râle des genêts est devenu un oiseau rare... En danger d'extinction, on ne compte plus que 150 individus sur le territoire national, alors qu'ils étaient environ 2 400 dans les années 1970 ! En cause : la destruction de son habitat (prairies et zones humides) et l'intensification des pratiques agricoles (fauche trop précoce). Cet oiseau se déplace très discrètement dans les herbes hautes et se nourrit d'insectes, d'escargots, de vers de terre, de végétaux... Les individus sont actifs le jour et les mâles visitent régulièrement les territoires voisins. Ils chantent la nuit « crex crex » pour attirer les femelles pendant la période nuptiale. Cette année, l'animatrice Natura 2000 du site haut-alpin, avec l'aide d'un agent du Parc national des Écrins, a pu mettre en place le protocole du plan national d'action élaboré par la Ligue de Protection des Oiseaux (LPO). Bien que recensé en 2018, l'oiseau n'a pas été détecté en 2024 dans la zone ciblée.

Prairies de fauche dans le vallon de la Buffe, sur le site Natura 2000 Emparis-Goléon.



Caille des blés (Coturnix coturnix)



flashez le QR Code pour m'écouter



Râle des genêts (Crex crex)



flashez le QR Code pour m'écouter

DES ACTIONS DE COMMUNICATION ET DE SENSIBILISATION SUR LA DÉMARCHE NATURA 2000

COMME CHAQUE ANNÉE, LES ANIMATRICES SE SONT MOBILISÉES POUR FAIRE CONNAÎTRE ET PRÉSENTER LES ENJEUX PROPRES AUX SITES NATURA 2000 DU SECTEUR.

UNE RÉUNION D'INFORMATION SUR LE BUNIAS D'ORIENT, UNE PLANTE INVASIVE QUI MENACE LA BIODIVERSITÉ LOCALE

Une dizaine de personnes se sont retrouvées le 26 juin dernier dans la salle polyvalente d'Ornon. C'est Lucie Guichardon, chargée de projet flore-habitats à l'association botanique Gentiana, qui a animé la réunion d'informations et d'échanges autour du Bunias d'Orient, une espèce exotique envahis-

sante qui émerge dans le département. Déjà bien présente en Matheysine (sur le site Natura 2000 du Col d'Ornon), quelques stations pour le moment maîtrisées sont connues en Oisans (cf Lettre d'information n°10 – décembre 2023). L'espèce, sa répartition, ses impacts sur les milieux prairiaux et naturels, ainsi que les méthodes de gestion qui peuvent être mises en place pour limiter son expansion ont été présentées. S'en sont suivis des échanges et retours d'expérience avec les participants.



Réunion d'information sur le Bunias d'Orient, à Ornon

Le Bunias d'Orient, espèce originaire de l'Europe de l'Est et de l'Asie du Sud-Ouest, se développe au détriment des espèces spontanées et pose divers problèmes de gestion

LE GR54 SOUFFLE SES 60 BOUGIES !

Vendredi 27 septembre, la Fédération Française de Randonnée de l'Isère organisait les 60 ans du GR54 (Tour de l'Oisans et des Écrins). Le Plateau d'Emparis était au cœur de l'évènement puisqu'il a été ciblé pour l'organisation de nombreux ateliers thématiques : faune, flore, biodiversité, lecture de paysage... étaient au programme d'une après-midi conviviale.

Après l'intervention d'une garde-auxiliaire du Parc national des Ecrins, une randonnée commentée à deux voix a été proposée par les animatrices des sites Natura 2000 « Emparis-Goléon » (côté Hautes-Alpes) et « Emparis-Ferrand » (côté Isère) afin de présenter la démarche Natura 2000, les enjeux environnementaux du plateau (l'occasion de décrypter l'écosystème du marais du Rif Tort et d'observer les marmottes et les nombreux rapaces en



vol ce jour-là), en lien avec les activités humaines (intérêts du pastoralisme, cadrage de la fréquentation touristique). Une vingtaine de personnes ont participé à la visite, puis le groupe a rejoint le village de Besse pour découvrir la Maison des

Alpages, avant de rejoindre la salle polyvalente pour un apéritif chaleureux suivi d'un spectacle animé « Au fil du GR54 » proposé par la compagnie Entre-Deux.

Présentation de Natura 2000 par les animatrices



UN STAND DE DÉCOUVERTE DE LA FAUNE ET DE LA FLORE SUR L'ÉVÈNEMENT « GRANDIR EN OISANS »

L'évènement annuel « Grandir en Oisans » organisé par la Communauté de communes de l'Oisans s'est tenu le samedi 12 octobre. Cette année, de nouveaux stands étaient à l'honneur et... Natura 2000 était bien-sûr au rendez-vous ! Le stand « découverte de la faune et de la flore de nos montagnes » a permis aux enfants et à leurs parents d'en apprendre plus sur la biodiversité. Au programme : reconnaissance d'empreintes, reconnaissance des arbres, animation sur les rapaces... et même le tout nouveau Jeu Natura 2000 ! Un jeu de plateau pédagogique dans lequel toute la famille est mise aux défis pour en découvrir toujours plus sur les sites Natura 2000 et leurs richesses écologiques. Les nombreux participants sont repartis ravis de leurs découvertes.

1. Le stand est en place, plus qu'à attendre les premiers visiteurs.
2. Le tout nouveau jeu Natura 2000 est de sortie.
3. L'animation rapaces est lancée !

LES SCOLAIRES DES COMMUNES DE LA GRAVE ET DE VILLAR D'ARÈNE À LA DÉCOUVERTE DES MILIEUX AGRICOLES DE MONTAGNE

Cette année, le programme Natura 2000 a permis de financer deux demi-journées d'animation pour chacune des 3 classes du groupe scolaire de la Meije. Les élèves ont travaillé sur le thème des prairies de fauche de montagne et sur le pastoralisme. C'est Ludivine Lasserre, éducatrice à l'environnement (association Chlorophylle), qui est intervenue dans les classes, leur proposant des sorties commentées en extérieur et des petites activités manuelles en lien avec le sujet.

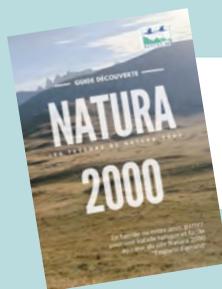


Petite initiation à la botanique sur une parcelle de fauche : découverte de plantes appartenant à la famille des graminées

PARTEZ EN TOUTE AUTONOMIE À LA DÉCOUVERTE DES SITES NATURA 2000 TAILLEFER ET EMPARIS-FERRAND

Vous souhaitez découvrir les sites Natura 2000 de façon ludique et pédagogique ? Deux « guides découvertes » (un pour le site du Taillefer et un pour le site d'Emparis-Ferrand), richement illustrés et parsemés d'énigmes, ont été réalisés cette année. Ils vous divulgueront et décrypteront les principaux secrets des sites ! Laissez-vous guider au fil de deux randonnées sportives mais accessibles au plus grand nombre pour tout savoir sur la faune, la flore et les milieux naturels de nos montagnes...

Vous vous demandez où les trouver ?
Rien de plus simple ! Connectez-vous sur les sites internet pour les télécharger :
▶ taillefer.n2000.fr
▶ emparis-ferrand.n2000.fr



DÉCOUVRIR NATURA 2000 DANS LES DEUX REFUGES DU SITE HAUT-ALPIN

Cet été, deux soirées ont été organisées dans les refuges du Goléon et du Pic du Mas de La Grave situés au cœur du site Natura 2000 « Plateau d'Emparis-Goléon ». L'objectif : faire découvrir aux randonneurs le plus grand réseau de sites protégés au monde à travers l'exemple de l'animation du site de La Grave. Pourquoi ce site est-il protégé ? Quels espèces et milieux naturels y trouve-t-on ? Comment le site est-il géré ? Bref, tout pour devenir incollable sur le sujet !



LES ACTUALITÉS DU RÉSEAU NATURA 2000

UN PEU DE CHANGEMENTS, UN SOUPÇON DE NOUVEAUTÉS ET UNE DOSE DE CONTINUITÉS... LE RÉSEAU NATURA 2000 ÉVOLUE !



UNE NOUVELLE CONVENTION D'ANIMATION POUR LA COMMUNE DE LA GRAVE

La convention d'animation pour le site « Plateau d'Emparis – Goléon » touchant à sa fin, la commune de La Grave a répondu au nouvel appel à projet lancé par l'Europe (fonds FEADER) et la Région Sud. Ce programme cofinancé à 80 % par le FEADER et à 20 % par la Région Sud permettra de poursuivre l'animation Natura 2000 du site sur la période 2024-2027.



LA « DOTATION BIODIVERSITÉ ET AMÉNITÉS RURALES » 2024 : UNE BONNE NOUVELLE POUR LES COMMUNES CONCERNÉES PAR LES AIRES PROTÉGÉES !

La dotation de soutien aux communes pour les aménités rurales, définie par l'article L.2335-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, est une aide financière de l'Etat destinée aux communes rurales. Elle vise à soutenir financièrement les communes dont une partie significative du territoire comprend une aire protégée (Parc, site Natura 2000, Réserve Naturelle, site classé...) ou jouxte une aire marine protégée. Pour 2024, le montant total de la dotation a été fixé à 100 millions d'euros (soit 58 millions d'euros de plus par rapport à 2023). Il n'y a pas d'obligation concernant les modalités d'utilisation de la dotation, mais elle représente l'opportunité pour les communes d'accroître leur engagement dans la préservation et la valorisation de leur patrimoine naturel, contribuant ainsi à l'attractivité, au développement et à l'identité de leur territoire.

Quelles sont les conditions d'éligibilité ?

Sont éligibles les communes rurales dont le territoire terrestre satisfait au moins l'un des critères suivants :

- ▶ il comprend au moins 350 hectares en aire protégée,
- ▶ il comprend au moins 10 hectares en zone de protection forte,
- ▶ il est couvert à plus de 80 % par une aire protégée,
- ▶ il est couvert à plus de 50 % par un site Natura 2000,
- ▶ il jouxte une aire marine protégée.

Pour les communes couvertes par une aire protégée terrestre :

- ▶ L'attribution individuelle est déterminée selon la population (pour un tiers) et la superficie couverte en aire protégée terrestre (pour deux tiers),
- ▶ La superficie est pondérée par 1,5 lorsqu'il s'agit d'un site Natura 2000 et par 2 lorsqu'il s'agit d'une zone de protection forte,
- ▶ Pour les communes jouxtant également une aire marine protégée, une majoration de 10 % est appliquée.

20 communes concernées par Natura 2000 (Taillefer, Col d'Ornon, plaine d'Oisans, Emparis-Ferrand et Emparis-Goléon) ont été éligibles en 2024, pour un montant total de 436 800 € !

Les animatrices Natura 2000 se tiennent à disposition des communes bénéficiaires si elles souhaitent, à l'aide de la dotation perçue, mettre en place des actions en faveur de la biodiversité.

UN CHANGEMENT DE STRUCTURE PORTEUSE POUR LES SITES NATURA 2000 DE L'OISANS

L'animation des quatre sites Natura 2000 de l'Oisans (Taillefer, Col d'Ornon, plaine d'Oisans et Emparis-Ferrand), jusqu'alors assurée par la Communauté de communes de l'Oisans (CCO), sera confiée à la Région Auvergne-Rhône-Alpes à compter du 1^{er} janvier 2025. L'animateur Natura 2000 restera basé au cœur du territoire, dans les locaux de la CCO.



CONTACTS



POUR LES SITES DE L'OISANS

(Taillefer, Col d'Ornon, plaine de Bourg d'Oisans et Emparis-Ferrand)

Cécile Guillaumin,

Communauté de communes de l'Oisans
1 bis rue Humbert – BP50 – 38520 Le Bourg d'Oisans
07 86 80 69 70 ou c.guillaumin@ccoisans.fr



POUR LE SITE EMPARIS-GOLÉON

(côté Haut-Alpin)

Marine Grosset-Janin,

Mairie de La Grave - RD1091 - 05320 La Grave
06 08 53 39 36
natura2000.emparisgoleon@gmail.com

LETTRE NATURA 2000 - N°11 - DÉCEMBRE 2024 - TIRAGE à 800 exemplaires

Directrice de publication : Nicole Faure / **Rédaction :** Marine Grosset-Janin et Cécile Guillaumin / **Illustrations :** Fanny Le Bagousse / **Photos :** A. Chasles-Fayolle - CCO, A. Boruszewska - CCO, C. Guillaumin - CCO, F. Rivoira - CCO, G. Martin - CDRP38, L. Cortier - CCO, M. Della Vedova - PNE, M. Grosset-Janin - commune La Grave, P. Gourdain - INPN, S. Wroza - INPN / **Graphisme :** Polartgraphic / **Impression :** Imprimerie Courand et associés

